98B7790

«ABDI»

SARL AU CAPITAL DE 38.200 EUROS

SIÈGE SOCIAL A PARIS (75015)
Rue Cambronne n°121

RCS PARIS B 409 615 523 (98 B 07790)
SIRET 409 615 523 00027- Code APE 742C

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
19 FEV. 2004
DE DÉPOT

oooOooo

Société régie par la loi du 24 JUILLET 1966, le décret du 23 MARS 1967 et la Loi du 1er MARS 1984, sur les Sociétés commerciales.

oooOooo

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ~~EXTRAORDINAIRE~~ Agoe
EN DATE DU 29 DECEMBRE 2003

L'AN DEUX MIL TROIS,
LE VINGT NEUF DECEMBRE A QUATORZE HEURES,
AU SIEGE SOCIAL,

Les Associés de la Société **"ABDI"**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 38.200 EUROS, dont le siège social est à PARIS (75015) Rue Cambronne n°121, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire tenue Extraordinairement sur convocation verbale qui leur a été faite par la Gérance, conformément à la loi et aux statuts.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par les associés, en entrant en séance.

La séance est ouverte sous la présence de Madame Joëlle BENICHOU, Gérante Associée de la Société.

Après avoir déclaré qu'elle possède personnellement :

- CENT SEIZE PARTS SOCIALES,
numérotées de 196 à 250 et de 440 à 500, ci... 116 PARTS

Madame le Président constate que sont présents à la réunion :

- Monsieur Didier BEN SAMOUN
propriétaire de CENT TRENTE QUATRE PARTS SOCIALES,
numérotées de 1 à 70, et de 251 à 314, ci 134 PARTS

DB AB JB LB

- Madame Louise LEVY Epouse BEN SAMOUN
propriétaire de CENT SEIZE PARTS SOCIALES,
numérotées de 71 à 125, et de 315 à 375, ci 116 PARTS

- Monsieur André BENICHOU
propriétaire de CENT TRENTE QUATRE PARTS SOCIALES,
numérotées de 126 à 195, et de 376 à 439, ci 134 PARTS

TOTAL 500 PARTS

En conséquence, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer, réunissant l'intégralité du capital social.

Puis, Madame le Président, rappelle aux associés l'Ordre du Jour pour lequel, la présente Assemblée est tenue.

ORDRE DU JOUR

- Démission de la Gérante, de ses fonctions,
- Nomination de co-gérants, en ses lieu et place,
- Mise à jour de l'activité de la société,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Madame le Président expose, ensuite, à ses associés les motifs de cet Ordre du Jour.

EXPOSE

Madame le Président, Madame Joëlle BENICHOU expose que pour des raisons strictement personnelles, elle ne désire plus exercer ses fonctions de Gérante, au sein de la SARL "ABDI".

En conséquence, Madame le Président, demande à l'Assemblée de bien vouloir accepter sa démission à compter du 31 DECEMBRE 2003 et propose corrélativement, son remplacement en la personne de :

- **Monsieur Didier BEN SAMOUN,** demeurant à ROMAINVILLE (93230) Rue Jean Jaurès n°5,
Né le 28 AVRIL 1960
à PARIS (75004)
De Nationalité Française,

Et, de Monsieur André BENICHOU, demeurant à COLOMBES (92700) Avenue Henri Barbusse n°14 bis,

Né le 22 SEPTEMBRE 1953
A Oujda (MAROC)
De nationalité Française,

qui selon elle, est à même d'assumer ces fonctions, et ce, à compter du **1er JANVIER 2004.**

Monsieur Didier BEN SAMOUN et Monsieur André BENICHOU déjà associés dans la société, sont présents à l'Assemblée.

Par ailleurs, Madame, le Président rappelle qu'il serait également souhaitable de mettre à jour l'activité de notre société.

Après discussion, diverses observations ayant été présentées, et personne ne demandant plus la parole, Madame le Président met aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'Ordre du Jour.

RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Joëlle BENICHOU, de ses fonctions de Gérante, à compter du 31 DECEMBRE 2003. L'ensemble des associés lui donne quitus entier et définitif de sa gestion, sous réserve de tout passif qui se révélerait postérieurement à la date de sa démission, et qui est inconnu à ce jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'ensemble des associés décide de nommer, en qualité de Co-Gérants de la Société, Monsieur Didier BEN SAMOUN et Monsieur André BENICHOU, à compter du 1er JANVIER 2004 pour une durée illimitée, lesquels exerceront leurs fonctions dans les conditions fixées par la loi et les statuts.

Les co-gérants pourront agir ensemble ou séparément.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Didier BEN SAMOUN et Monsieur André BENICHOU présents à l'Assemblée, déclarent accepter lesdites fonctions et ne se trouver dans aucun cas d'incompatibilité susceptible de leur en interdire l'exercice.

DB AB JB LB

TROISIEME RESOLUTION

• L'ensemble des associés décide de mettre à jour l'activité de la société auprès du Registre du commerce et des Sociétés de PARIS, afin de faire apparaître l'activité dominante de la Société, à savoir «entreprise générale de bâtiment, dépannage, tout pour le confort de l'appartement, achat et vente d'articles pour la décoration et l'agencement, marchand de biens».

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs :

- A la Gérance, avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix, à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi, en conséquence des résolutions qui précèdent,

- Au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération, en vue de toutes formalités pouvant être effectuées par une personne autre que la Gérante.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour, et personne ne demandant la parole, Madame le Président déclare la séance levée à 15 heures 30.

DE TOUT CE QUE DESSUS, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture faite, a été signé par les associés et la Gérante.

Madame Joëlle BENICHOU
GÉRANTE ASSOCIEE

Monsieur André BENICHOU
ASSOCIE

Monsieur Didier BEN SAMOUN
ASSOCIE

Madame Louise BEN SAMOUN
ASSOCIEE